

## SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 6 JUILLET 2023

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	9
<b>DELIBERATION N° 2023-017</b>	

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE SIX JUILLET** à dix heures, se sont réunis au sein de la salle du Conseil municipal de la Commune de Théoule-sur-Mer les membres du Comité Syndical légalement convoqués le vingt-huit juin 2023, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

### PRÉSENTS :

Georges BOTELLA – Jean-Pierre KLINHOLFF – Michel FLEURY - Eve STEINMETZ - Isabelle MARTEL - Mireille ANILLO - Jean-Luc RICHARD - Martine BOUVARD

**REPRÉSENTÉS** : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Frédéric MASQUELIER donne pouvoir à Jean-Pierre KLINHOLFF

### ABSENTS :

Christophe CHIOCCA – Guillaume DECARD - Michel FELIX - Charles MARCHAND - Jean-François MOISSIN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Isabelle MARTEL

.....\*.....

## **OBJET : VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 – BUDGET DU S.M.G.S.E.**

Délibération n°2023-017

Rapporteur : Monsieur Georges BOTELLA

Le budget supplémentaire 2023 est un budget de reports de résultats antérieurs et d'ajustements des prévisions 2023. Il reprend les résultats et soldes d'exécution 2022 et intègre les ajustements indispensables à la bonne exécution du budget 2023. Ces ajustements concernent les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget supplémentaire 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 862 200 € :

- Pour la section de fonctionnement : + 64 850 €
- Pour la section d'investissement : + 797 350 €

Le détail par chapitre est joint en annexe de la présente délibération.

Ce budget supplémentaire intègre la reprise des résultats de l'exercice 2022, qui avaient été repris à tort au BP 2023 de manière anticipée et erronée. En effet, de manière à être parfaitement en règle, les restes à réaliser d'investissement en recettes et en dépenses et qui avaient été à tort portés au BP 2023 ont donné lieu à réinscription au titre du BS 2023. Ces restes à réaliser ont été eux-mêmes corrigés pour ne retenir que les opérations ayant donné lieu à engagement donné (en dépenses) et engagement reçu (en recettes), le syndicat disposant de tous les justificatifs de ces engagements.

De même, nous avons procédé à plusieurs travaux de rapprochement, notamment avec le Trésorier principal, concernant la section de fonctionnement, qui ont permis d'identifier des écarts et d'apporter les corrections au stade BS.

Ainsi, ce projet de budget supplémentaire 2023 qui vous est soumis aujourd'hui s'inscrit dans une logique de transparence et de sincérité budgétaire rétablie.

### **Concernant la section de fonctionnement**

Ces ajustements de crédits pour les opérations réelles, y compris les restes à réaliser de dépenses et de recettes, soumis à votre délibération portent sur :

- le chapitre 011 – Charges à caractère général pour + 42 540 € : plusieurs modifications de compte ont été réalisées afin de corriger les erreurs d'imputation. Toutefois, la demande de crédits supplémentaires porte principalement sur les servitudes à hauteur de 35 000 € et sur la maîtrise d'œuvre pour le débroussaillage suite au changement de prestataire (+ 17 000 €) ;
- une augmentation des crédits à hauteur de 4 234 € sur le chapitre 65 – autres charges de gestion courantes : ces crédits supplémentaires permettent d'ajuster les indemnités versées aux élus et de tenir compte également de l'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 (+1,5 %) ;
- une légère réduction des charges financières – chapitre 66 pour 4 135,22 € : le remboursement du prêt relai pour 600 000 € et l'entrée des 2 nouveaux emprunts pour un montant global de 2 200 000 € ont été réalisés fin mars. Les intérêts ont donc pu être recalculés au plus juste.
- une augmentation des charges exceptionnelles – chapitre 67 pour 9 314,82 € : ces crédits permettront de corriger des écritures de rattachement de recettes passées en compte de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture  
083-258301555-20230706-2023-017-DE  
Date de l'émission : 10/07/2023

- une réduction de 407 824,02 € sur le chapitre 74 – dotations et participations : ces ajustements permettent de corriger des subventions qui ont été comptées à tort deux fois (une fois en 2022 au moment de la clôture de l'exercice et une fois au budget primitif 2023).

- une légère augmentation des recettes exceptionnelles – chapitre 77 pour 1 086,66 €

Ces ajustements réalisés sur le budget de fonctionnement permettent de procéder à un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 12 850 € portant ainsi l'autofinancement à 25 151,20 €.

### Concernant la section d'investissement

Les modifications de crédits de cette section pour les opérations réelles permettent ainsi de corriger les restes à réaliser de 2022 repris à tort et de manière erronée au moment du BP 2023.

De même, il est proposé des ajustements pour certaines opérations d'investissement qui tiennent compte de la révision du calendrier d'exécution.

Ainsi, les principales opérations du programme d'investissement 2023 **après vote du BS 2023** (restes à réaliser + crédits nouveaux) seront les suivantes :

OPERATION 928 MALPEY	40 000,00
OPERATION 941 LAC DE L'ECUREUIL	26 330,00
OPERATION 942 PROGRAMME TRAVAUX 2020	139 500,00
OPERATION 943 ZONE ACCUEIL GRATADIS	42 706,76
OPERATION 944 PROGRAMME TRAVAUX 2021	115 000,00
OPERATION 945 ITINERAIRES	1 507 314,00
OPERATION 946 SIGNALÉTIQUE	392 000,00
OPERATION 947 SITE EMBLEMATIQUE DE LA BOUVERIE	26 434,14
OPERATION 948 PROGRAMME TRAVAUX 2022	217 100,00
OPERATION 949 PORTES SECONDAIRES	155 850,00
OPERATION 950 MONT VINAIGRE	70 000,00
OPERATION 951 SITE EMBLEMATIQUE PIC DE L'OURS	178 000,00
OPERATION 952 SITE EMBLEMATIQUE PIERRE DU COUCOU	68 000,00
OPERATION 953 SITE EMBLEMATIQUE NOTRE DAME D'AFRIQUE	83 000,00

Ces nouveaux crédits de dépenses inscrits au BS pour 620 087,24 € seront financés par :

- la reprise du résultat excédentaire de la section d'investissement de l'année 2022 pour 832 187,38 €,
- des participations nouvelles (ville de Théoule-sur-Mer pour l'opération Notre Dame d'Afrique de 62 250 € / subventions nouvelles de la Région pour les micro-sites pour 79 750 €
- un virement de la section de fonctionnement pour 12 850 €.

En conclusion, ce budget supplémentaire est synonyme d'une reprise des investissements. Le SMGSE ne rogne pas ses ambitions de dynamisme et de mise en valeur des sites exceptionnels dont il a la gestion.

Ce budget supplémentaire permet également de rétablir l'équilibre et la sincérité budgétaire nécessaires au budget primitif voté en février dernier. Le budget supplémentaire 2023 du syndicat est ainsi soumise au vote.

## **DÉLIBÉRATION**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**VU** la délibération n°2023-005 du 8 février 2023 adoptant le budget primitif du SMGSE pour l'exercice 2023,

**VU** la délibération n°2023-015 du 28 juin 2023 adoptant le compte administratif 2022 du SMGSE,

**VU** la délibération n°2023-016 du 28 juin 2023 adoptant l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2022 du SMGSE,

**VU** le projet de budget supplémentaire du SGMSE ci-annexé,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'ajuster certains crédits ouverts au budget primitif 2023 en fonctionnement et en investissement et qu'il convient de reprendre les résultats de clôture 2022,

### **Monsieur Georges BOTELLA expose :**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M.14, le budget supplémentaire de l'exercice 2023 permet d'ajuster les crédits votés au budget primitif 2022 et d'effectuer la reprise des résultats de clôture au 31 décembre 2022.

Il est demandé aux membres du Comité syndical d'adopter le budget supplémentaire 2023, lequel peut se résumer comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>						
Chap	Libellé du chapitre	Montant voté au BP 2023	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	Montant total BS 2023	Montant total après BS
011	Charges à caractère général	972 200,00 €	151 680,00 €	-109 140,00 €	42 540,00 €	1 014 740,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	519 153,60 €		46,40 €	46,40 €	519 200,00 €
014	Atténuations des produits					
65	Autres charges de gestion courante	74 166,00 €		4 234,00 €	4 234,00 €	78 400,00 €
66	Charges financières	68 735,22 €		-4 135,22 €	-4 135,22 €	64 600,00 €
67	Charges exceptionnelles	100,00 €		9 314,82 €	9 314,82 €	9 414,82 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 634 354,82 €</b>	<b>151 680,00 €</b>	<b>-99 680,00 €</b>	<b>52 000,00 €</b>	<b>1 686 354,82 €</b>
023	Virement à la section d'investissement			12 850,00 €	12 850,00 €	12 850,00 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	12 301,20 €				12 301,20 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>12 301,20 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 850,00 €</b>	<b>12 850,00 €</b>	<b>25 151,20 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 646 656,02 €</b>	<b>151 680,00 €</b>	<b>-86 830,00 €</b>	<b>64 850,00 €</b>	<b>1 711 506,02 €</b>

<b>Recettes</b>						
Chap	Libellé du chapitre	Montant voté au BP 2023	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	Montant total BS 2023	Montant total après BS
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	1 643 122,64 €	70 426,28 €	-478 250,30 €	-407 824,02 €	1 235 298,62 €
75	Autres produits de gestion courante	3 500,00 €				3 500,00 €
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	33,38 €		1 086,66 €	1 086,66 €	1 120,04 €
78	Reprises sur amortissements et provisions					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 646 656,02 €</b>	<b>70 426,28 €</b>	<b>-477 163,64 €</b>	<b>-406 737,36 €</b>	<b>1 239 918,66 €</b>
042	Opération d'ordre de transferts entre sections					
002	Excédent de fonctionnement reporté de l'année n-1			471 587,36 €	471 587,36 €	471 587,36 €
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>471 587,36 €</b>	<b>471 587,36 €</b>	<b>471 587,36 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 646 656,02 €</b>	<b>70 426,28 €</b>	<b>-5 576,28 €</b>	<b>64 850,00 €</b>	<b>1 711 506,02 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## Dépenses

Chap	Libellé	Montant voté au BP 2023	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	Montant total BS 2023	Montant total après BS
10	Dotations, fonds divers et réserves					
16	Emprunt et dettes assimilées	682 581,72 €				682 581,72 €
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €				10 000,00 €
204	Subvention d'équipement versée					
21	Immobilisations corporelles	78 973,05 €	34 926,00 €	-33 873,05 €	1 052,95 €	80 026,00 €
23	Immobilisations en cours	56 991,85 €		-16 641,47 €	-16 641,47 €	40 350,38 €
27	Autres immobilisations financières					
Dépenses d'équipements individualisées en opération		2 278 296,38 €	142 336,76 €	640 601,76 €	782 938,52 €	3 061 234,90 €
020	Dépenses imprévues			30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 106 843,00 €</b>	<b>177 262,76 €</b>	<b>620 087,24 €</b>	<b>797 350,00 €</b>	<b>3 904 193,00 €</b>
040	Opération d'ordre de transferts entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
001	Déficit d'investissement reporté n-1					
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>3 106 843,00 €</b>	<b>177 262,76 €</b>	<b>620 087,24 €</b>	<b>797 350,00 €</b>	<b>3 904 193,00 €</b>

## Recettes

Chap	Libellé	Montant voté au BP 2023	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	Montant total BS 2023	Montant total après BS
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	6 000,00 €		-6 000,00 €	-6 000,00 €	0,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					
13	Subventions d'investissement reçues	888 541,80 €	92 380,00 €	-143 838,83 €	-51 458,83 €	837 082,97 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 200 000,00 €				2 200 000,00 €
27	Autres immobilisations financières		8 700,00 €		8 700,00 €	8 700,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations			1 071,45 €	1 071,45 €	1 071,45 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>3 094 541,80 €</b>	<b>101 080,00 €</b>	<b>-148 767,38 €</b>	<b>-47 687,38 €</b>	<b>3 046 854,42 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement			12 850,00 €	12 850,00 €	12 850,00 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	12 301,20 €				12 301,20 €
041	Opérations patrimoniales					
001	Excédent d'investissement reporté n-1			832 187,38 €	832 187,38 €	832 187,38 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>12 301,20 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>845 037,38 €</b>	<b>845 037,38 €</b>	<b>857 338,58 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>3 106 843,00 €</b>	<b>101 080,00 €</b>	<b>696 270,00 €</b>	<b>797 350,00 €</b>	<b>3 904 193,00 €</b>

**Le Comité syndical,**

**Après en avoir délibéré,**

**ADOpte à l'unanimité des membres** le budget supplémentaire 2023 tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délais de deux mois à compter de sa date de validité.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ** en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

**POUR EXPÉDITION CONFORME,**

**Le 6 juillet 2023**

**LE PRÉSIDENT,**



**Georges BOTELLA**